

L'éleveur

Raison sociale : .....

Nom : ..... Tel : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Réserve pour la saison 2022 et pour la jument ci-dessous :

Nom : ..... N° SIRE : .....

Race : .....

Une dose de semence congelée d'HERCULE D'AUDES.

L'éleveur s'engage à régler à l'EARL ELEVAGE PEUCH, par chèques distincts :

- **120 € TTC** (100€ HT) de frais techniques, correspondant aux frais d'envoi et aux frais de gestion,

ET

- **110 € TTC** (100 € HT) par dose de semence congelée (8 paillettes) achetée,
- **209 € TTC** (190 € HT) pour **2** doses de semence congelée (16 paillettes) achetées,
- **308 € TTC** (280€ HT) pour **3** doses de semence congelée (24 paillettes) achetées.

ET

- **165 € TTC** (150€ HT) par carte de saillie, **payable Poulain Vivant 48H**, sans limitation du nombre de cartes à délivrer par dose.

Les paillettes de semence restent la propriété de l'acheteur qui pourra les utiliser sans limitation de temps, à la seule condition de prévenir l'éta lonnier à l'insémination pour la déclaration de saillie et de s'acquitter du règlement d'une carte de saillie par poulain né (165€ TTC/naissance).

L'insémination aura lieu au centre technique : Haras du Sottier, Poule Les Echarmeaux (69)

Nom du responsable :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Date de réception souhaitée des doses au CT : .....

Seule la réception du présent contrat daté et signé, en double exemplaire ET accompagné des chèques (libellés à l'ordre de l'EARL ELEVAGE PEUCH) de frais techniques (120€ TTC), de génétique (110 € TTC pour 1 dose, 209 € TTC pour 2 doses ou 308 € TTC pour 3 doses) et d'une première carte de saillie (caution de 165€ TTC encaissable Poulain Vivant) conditionne l'envoi de la semence et la délivrance de la carte de saillie à l'inséminateur.

La déclaration de naissance du poulain 2023 sera envoyée dès que la totalité des sommes dues aura été acquittée.

Fait à .....en 2 exemplaires, le ...../...../.....

Signature :